

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Septembre

LES ÉLECTIONS

Les ballottages ayant lieu le 6 octobre, la nouvelle Chambre sera complètement constituée à cette dernière date. La Chambre, dont le mandat va expirer, voit ses pouvoirs prendre fin le 14 octobre. Il n'y aura donc coexistence que durant la courte période de huit jours devant s'écouler du 6 au 14 octobre.

Lorsqu'elle entrera en fonctions, la nouvelle Chambre sera au complet. Par suite, en effet, de la mise en vigueur de la loi portant interdiction des candidatures multiples, les collèges électoraux auront tous des représentants effectifs après l'achèvement des deux tours de scrutin, à l'exception des deux colonies de la Réunion et de la Guyanne qui, à raison de l'éloignement et de la nécessité de respecter les délais légaux, ne pourront élire leurs députés que 15 jours après la métropole.

Les élections du 22 septembre vont clore pour 15 mois la série des consultations du pays. L'année 1890 se passera, en effet, sans qu'il y ait d'élections générales d'aucune sorte. Le cycle des renouvellements des corps électifs ne recommencera qu'en 1891 par le renouvellement triennal du Sénat, pour se continuer en 1892 par le renouvellement des conseils généraux, conseils d'arrondissement et conseils municipaux, en 1893 par le renouvellement de la Chambre et en 1894 par le renouvellement des pouvoirs du président de la République.

INFORMATIONS

Manifeste du prince Victor

Le prince Victor, interviewé à Bruxelles par un rédacteur du Figaro, a déclaré qu'il ne publierait pas de Manifeste, parce que les élections du 22

82 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XXV

— Si quelque péril imprévu menaçait ce qu'avec vous j'appelle mon trésor...

— Soyez sans crainte, avait répondu la gouvernante : je saurai bien vous avertir de ce qui se tramerait contre elle que vous avez le droit et le devoir de défendre.

Puis, venant retrouver madame de Montespan, elle lui avait demandé :

— Etes-vous convaincue, à présent, que, si ce garçon nous abusait, il faudrait désespérer de surprendre jamais trace de loyauté sur une figure humaine ?

— Oui, avait répliqué amèrement la marquise, je suis convaincue de ceci : c'est que cette Aurore de la Tremblaye m'a volé les deux seuls hommes dont j'aie eu l'envie de garder l'un et de prendre l'autre...

— Comment ? ...

— Ce soldat qui sort d'ici me plaisait. Il me plaisait déjà quand il n'était encore qu'un paysan qui

septembre ne doivent pas décider la forme de gouvernement, mais seulement la question de révision par une Constituante, qui rendra la parole au pays.

Punition du sous-préfet et du maire de Toulon

Le Gaulois et l'Autorité assurent que le sous-préfet et le maire de Toulon seront punis pour avoir fait une réception trop cordiales aux délégués italiens.

Candidature Maret

Le Radical annonce que Maret accepte la candidature législative à Sancerre.

Candidats Boulangistes

La Presse publie une première liste des candidats boulangistes dans les départements. On y relève les noms de :

Jourdanne et Théron, pour l'Aude ;
Larochejoubert, Déroulède, Ornano et Dessignus, dans la Charente ;
Peyre dans le Gard ;
Pion et Susini, dans la Haute-Garonne ;
Despeilles, Bourgoing, Laporte, et Thurigny dans la Nièvre ;
Maës, dans le Var.
Debiling, à Constantine ;
Proal et Saquet, pour les Basses-Alpes ;
Pascal, Troplong et Michel, dans la Gironde ;
Gaspin, dans la Sarthe.

Séjour de lord Gladstone

Lord Gladstone compte rester à Paris jusqu'au 9 septembre.

Les députés Italiens

Dans le punch offert à Saint-Mandé par la bourse de travail aux délégués italiens, le député Imbriani flétrit la triple alliance, rappelle Magenta et Solferino. Il propose la fondation d'une ligue internationale de travailleurs. Cette proposition est convertie d'applaudissements.

La candidature du général Lewal

Les Débats annoncent la candidature du général Lewal à Toulon.

Le tzarewitch à Paris

La venue du tzarewitch à Paris est considérée, dans les cercles officiels, comme extrêmement probable. Cette visite aurait lieu avant la clôture de l'Exposition. Mais, contrairement à ce que certains journaux ont annoncé, aucune indication ne permet, actuellement, de fixer de date précise.

Menaces de guerre

On signale un article de la Gazette de Voss, qui

arrivait de sa Bretagne. En le voyant si brave, si gai, si bon, combattant si allègrement le combat de la vie, — ce combat qui m'est si rude, à moi, — je m'étais dit : — Voilà un bras sur la fermeté duquel j'aimerais à m'appuyer, confiante. Voilà, en ce temps de courtisans corrompus et menteurs, une nature droite sur laquelle il serait charmant de régner... J'y tiens, je le veux, je l'aurai, et promptement, et pour toujours !...

— Oh ! se dit la veuve Scarron, elle avait eu la même idée que moi, — cette idée à laquelle j'ai eu le courage de résister...

— Eh bien ! non : il m'a repoussée, il m'a dédaignée... La vieille et ridicule histoire de Joseph !...

Avec cette différence qu'il ne m'a même pas laissé entre les mains un manteau dont je puisse me servir pour l'accuser ! Et tout cela, pour cette péronnelle qui est sa femme, à lui, et qui va devenir la maîtresse du roi, si ce n'est déjà chose faite... Sa femme, dont il est si stupidement fier, qu'il n'ose pas la soupçonner !... Oh ! mais comme je vais me venger effroyablement de celle-là !... D'abord, il sera urgent d'épier ses actions, de pénétrer ses pensées, de s'assurer du point précis où elle en est avec Louis, ainsi que de ce qui existe au juste entre elle et ce duc d'Alaméda, — un intrigant, un ennemi que je me charge de faire renvoyer en Espagne... Vous avez sa confiance, ma chère : c'est donc vous qui vous chargerez de ce soin...

— Mais, objecta la gouvernante, il faudrait pour cela que je fusse près d'elle.

— On imaginera un prétexte pour justifier votre présence à Saint-Germain.

Françoise d'Aubigné eut l'air de chercher. En-

flétrit l'impolitesse du tzar, de ne pas rendre la visite que lui a faite Guillaume II, et qui en conclut que la guerre entre les deux nations est une éventualité très probable et non moins prochaine. Le tzar, dit cette feuille, ne se cache même pas de la haine qu'il nourrit à l'égard de l'Allemagne, mais qu'il y vienne et le peuple allemand saura lui marquer son indifférence par la froideur d'un accueil mérité. Car on ne craint ni lui ni ses cosaques. Voilà où en est la presse allemande officielle.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Manœuvres du 17^e corps d'armée

Voici le thème des manœuvres que le 17^e corps d'armée va prochainement exécuter dans notre région.

D'une manière générale ces manœuvres commenceront le 4 septembre.

A cette date, les différentes unités appelées à y prendre part se mettront en marche les unes à la rencontre des autres, de manière à se joindre et à constituer les régiments d'abord, les brigades ensuite, enfin les divisions.

Les diverses unités profiteront de ces marches, dites de concentration, pour exécuter des opérations dont l'importance croîtra chaque jour à mesure que l'effectif augmentera.

Voici maintenant quelques détails :

Cavalerie

Le 4, la 17^e brigade de cavalerie exécute, entre Castelsarrazin et Verdun, une opération figurant la défense d'un convoi. L'engagement a lieu vers Bourret.

Après la manœuvre, les régiments se disloquent : le 10^e dragons va rejoindre les 65^e et 66^e brigades avec lesquelles il doit désormais opérer et le 9^e chasseurs se dispose à retrouver les 67^e et 68^e brigades dont il fera partie les jours suivants.

65^e brigade

Le 4, le 9^e d'infanterie attaque, par Bon-Encontre et Castelculier, un corps ennemi supposé battant en retraite par Agen et Puymiroir sur

suite, après une minute :

— En voici peut-être un qui serait suffisant...

— Dites vite !...

— Fagon a ordonné à M. du Maine l'air de la campagne et les bains froids...

L'ex-favorite frappa ses mains l'une contre l'autre.

— C'est parfait ! Vous allez écrire sur-le-champ au roi pour lui demander la permission de passer le reste de la saison dans ma petite maison du Pecq. Louis est fort soucieux de la santé de son fils : il sera enchanté lui-même de trouver ce moyen de l'avoir près de lui...

La gouvernante eut peine à refouler l'éclair de joie qui vint au bord de sa paupière :

— Oh ! pensa-t-elle avec un tressaillement de joie, c'est elle qui me rapproche du roi !

Athénaïs poursuivit :

— Sa Majesté ne peut manquer de vous rendre de fréquentes visites... Elle a déjà en haute estime la sévérité de vos principes et la culture de votre esprit... Vous achèverez de la séduire : j'entends sur le terrain des perfections morales, que l'on ne saurait vous contester...

La veuve Scarron ne sentit pas ou ne daigna pas relever le coup. Elle songeait.

— Ce terrain de combat, cette tactique à employer, ces armes pour vaincre, ainsi c'est elle qui me les choisit, qui me les indique, qui me les fournit ! Décidément la Providence s'en mêle ! Puisqu'elle se sert de la main de l'altière Vasthi pour conduire l'humble Esther auprès du trône d'Assuérus !

Rêvait-elle donc déjà de renouveler à son profit

Bourg-de-Visa (manœuvre de régiment).

Le 5, le 20^e d'infanterie combat, entre Moissac et Malause, un parti ennemi marchant de Valence d'Agén à Moissac (manœuvre de régiment).

Le 6, le 9^e d'infanterie grossi d'un bataillon du 20^e, se porte de Valence à Moissac par Malause. Il rencontre vers Malause deux bataillons du 20^e et les attaque (régiment contre régiment).

Le 7, repos.

Le 8, le 9^e, qui a couché, le 6, sur ses positions, reprend la poursuite de l'ennemi en retraite. Le 20^e reprend l'offensive et les deux régiments se rencontrent à l'ouest de Moissac (régiment contre régiment).

Le 9 et le 10, manœuvres de la 65^e brigade contre la 66^e.

66^e brigade

Le 4, le 7^e, faisant partie d'une division en marche de Cahors sur Lalbenque, prononce une attaque centrale sur le château de Hautes-Serras, au sud de Cahors (manœuvres de régiment).

Le 11^e attaque vers Saint-Etienne-de-Tulmont l'arrière-garde d'un corps ennemi qui après avoir fait sur Montauban une tentative qui a échoué, se retire vers le nord-est sur Nègrepelisse (manœuvre de régiment).

Le 5, le 7^e marche sur Montpezat ; le 11^e marche sur Molières.

Le 6, attaque de Molières par le 7^e ; défense de Molières par le 11^e régiment (régiment contre régiment).

Le 8, le 7^e marche sur Lafrançaise, où il occupe les passages du Tarn ; le 11^e prononce une attaque de flanc sur le 7^e pendant cette marche (régiment contre régiment).

Le 9, la 66^e brigade quitte Lafrançaise après avoir détruit le pont de Bellerive, se porte en arrière au nord-est sur une position organisée et tâche, par sa résistance, de couvrir la route de Cahors-Montauban. — La 65^e brigade, partant de Moissac, attaque la 66^e brigade sur cette position (brigade contre brigade).

Le 10, la 6^e brigade quitte Réalville, Cayrac et Albias pour se porter à la rencontre d'une brigade ennemie (la 65^e), qui a couché la veille à Lafrançaise, et dont on cherche à connaître les intentions.

33^e division

La 33^e division est réunie toute entière à Montauban, le 10 au soir.

Le 11, elle exécute une manœuvre de division contre ennemi figuré d'après le thème suivant : Une division isolée, venant du nord-ouest,

la tragédie biblique dont elle devait livrer plus tard le sujet à Racine ?

« L'altière Vasthi continua :

— Vous vous attacherez à obtenir ses confidences, à provoquer celles de cette fille et à m'en rendre un compte exact, précis, complet...

— J'obéirai, madame.

Et « l'humble Esther » murmura :

— Oh ! cette prédiction ! cette prédiction !

Cette idée était en ce moment, celle de son interlocutrice. Car celle-ci reprit en étendant le bras vers le bureau de la veuve, sur lequel elle avait déposé en entrant le masque de velours noir dont les femmes de qualité se couvraient encore le visage quand elles ne voulaient pas être reconnues dans quelque expédition hasardeuse :

— Du reste, j'agirai de mon côté... Aide-toi, et le ciel t'aidera. Quoique ce ne soit pas précisément du ciel que j'attende assistance en l'occasion présente...

Et elle se disait à part elle :

— Si j'en crois la sibylle de la rue du Bouloi, il s'écoulera encore un certain nombre d'années avant que Marie-Thérèse disparaisse de la scène... C'est plus de temps n'en faut pour écouler mon pot-au-feu... Autrement, pour me débarrasser de toutes les prétendantes à la succession...

— Vous partez ? demanda Françoise...

— Oui : j'ai affaire dans Paris, — une affaire qui ne souffre aucun retard.

— Ne désirez-vous pas auparavant voir mademoiselle de Nantes, M. le duc du Maine et M. le comte du Vexin ?

reverse Montauban et veut gagner Villebrumire par la route des Crètes, entre les vallées du Tarn et du Tescou ; elle se heurte à un ennemi dont le gros des forces a été signalé sur la route de Gaillac-Salvagnac, et qui s'est fait précéder par une forte brigade qui a pu s'avancer dans le massif compris entre les vallées du Tescou et du Tarn.

Le 12, repos.

Le 13, la 33^e division exécute une marche avec déploiement pour aller cantonner au sud-est de Montauban.

Manceuvres de division contre division

Le 14 et le 15 septembre, les deux divisions exécutent des manœuvres de division contre division ; pour ces manœuvres la plus grande initiative a été laissée aux deux généraux de division par le général en chef. Tout ce que l'on sait, c'est que le 13, au soir, la 33^e division se trouve au sud-est de Montauban, la 34^e au nord de Toulouse. Les deux cavaleries adverses se hâteront le 13, au soir et le 14, au matin, et chacun des divisionnaires, d'après les renseignements qui lui seront fournis par sa cavalerie, prendra les dispositions qu'il jugera les meilleures. La rencontre des deux divisions aura lieu, selon toutes probabilités, entre Villemur et le Tarn, d'un côté, et les hauteurs au nord de Toulouse (Gratentour, Pechbonnieu, Castelmauron), de l'autre.

Le général en chef, qui établira pour ces journées son quartier général à Paulhac, assistera à ces manœuvres dont il sera l'arbitre.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Élargissement de la rue de la Caserne

Voici le rapport fait sur cette affaire et la délibération qui a suivi.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Rouffy fait le rapport suivant :
Messieurs,

Un très grand nombre d'habitants de la partie nord de la ville de Cahors exposent qu'une ouverture de plus de ligne de chemin de fer, la troisième dans cinq années, va bientôt imprimer un mouvement constant vers les gares qu'elle possède, et réciproquement, une importance considérable.

Ils pensent, surtout en présence des études diverses qui ont été faites de projets de voies se dirigeant vers l'entrée des voyageurs, soit à travers la Grande-Chartreuse, soit à travers l'enclos des Capucins, et qui ont été trouvés ou trop dispendieux ou impraticables, qu'une voie de dégagement pourrait, à peu de frais, relativement, s'effectuer en élargissant ou en redressant la rue actuelle de la Caserne, qui présente à ces fins un grand nombre de conditions fort avantageuses.

Votre commission des travaux publics, chargée de l'étude de cette question, qui touche à la fois à des intérêts de divers ordres, s'est préoccupée de les faire tous entrer en ligne de compte dans l'examen qu'elle en a fait avec soin et de les employer simultanément à arrêter le tracé ci-joint qu'elle a l'honneur de vous présenter.

Depuis longtemps déjà, pour des motifs de différente nature, mais qui avaient tous un point commun, la disposition topographique générale de notre cité, on a préparé l'amorce de la direction de notre cité, on a préparé l'amorce de la direction à donner à la voie de communication qui fait l'objet de la présente pétition des habitants

du quartier Labarre, par la pétition de l'avenue longeant la caserne Bessières, comprise entre la route nationale n° 20 et la rue Sainte-Claire.

Nos recherches nous ont ramené toujours vers les dispositions antérieurement conçues, et pour lesquelles les premiers qui s'en sont occupés ont été aussi conduits à incliner, pour cause.

Un relevé fidèle des lieux à exploiter a été fait, tant en plan qu'en nivellement, et votre commission s'est efforcée, à l'aide de ces précis, de fixer les lignes de direction de la continuation de l'avenue des boulevards à la cour de la gare des voyageurs, commencée devant la caserne Bessières.

Elle a écarté toute idée de tracé pouvant nuire à la fois aux grands services attendus et aux beautés d'aspect, sans se départir, néanmoins, de la considération de dépense et en conciliant ensemble les premières vraies exigences à l'égard d'une ville, avec les dispositions pittoresques des parages traversés.

L'avenue actuelle à la nouvelle gare, devant la sortie des voitures, serait raccordée à l'avenue de la caserne par deux lignes droites seulement de 128 et 200 mètres de longueur, réunies elles-mêmes par une autre ligne droite de 28 m. de longueur, suivant une voie de 12 mètres de largeur, en couronne ; la différence de niveau de ces deux points étant de 24 m. 48, la pente par mètre s'élèverait à 0 m. 548, et la dépense totale ne dépasserait guère approximativement celle à laquelle donnerait lieu, sur une même largeur de 12 mètres, le simple élargissement sur tout le parcours de la rue qui nous occupe, non compris encore l'extrême infériorité que celle-ci aurait sur l'autre aux points de vue de son usage, de son entretien, de sa présentation à la vue, de son embellissement immédiat ou successif, etc., etc.

Votre commission des travaux publics a été unanime à reconnaître les nombreux et réels avantages que ce projet porte en lui, non seulement par comparaison avec les propositions qui nous ont été adressées d'élargissement de la rue de la Caserne, mais encore en égard à la concurrence qu'il peut affronter contre tous ceux imaginés pour le même objet ; et, dans ces conditions, elle a l'honneur, messieurs, de vous prier de vouloir bien approuver le présent projet de construction d'une avenue à la gare des voyageurs.

Cette lecture terminée, M. le maire donne connaissance à l'assemblée de l'engagement souscrit par M. Carrié, et dont la copie littéraire suit :

Je, soussigné, Pierre Carrié, propriétaire, demeurant à Cahors, après avoir pris ample connaissance du plan dressé pour l'élargissement de la rue de la Caserne, m'oblige par le présent à livrer gratuitement et à première réquisition à la ville de Cahors tout le terrain qui est indiqué sur ce plan comme devant être pris sur ma propriété dite enclos Sainte-Claire et nécessaire pour l'établissement de cette rue ou mieux de l'avenue projetée partant de la rue Ste-Claire, angle nord de l'école primaire des filles, pour aboutir à la gare des voyageurs.

Je déclare être propriétaire unique du terrain à céder dans l'enclos Ste-Claire, d'après ledit plan que j'ai approuvé aujourd'hui même.
Il demeure bien entendu que la ville reste propriétaire de sept mètres de terrain que je lui ai cédés au sud de l'école et sur toute ma propriété, jusqu'à la limite divisoire qui sépare cette propriété de celle de nos sœurs, et qui au fur et

avait sa fenêtre sur la rue close par des volets soigneusement doublés de tôle.

Dans ce rez-de-chaussée, meublé comme un logis de pauvres artisans, un homme et une femme étaient assis devant une table boiteuse qui supportait un pot de vin, deux gobelets d'étain et un jeu de tarots graissés.

L'homme, petit, et remarquablement ratatiné, avait l'air d'un rat de chicane. Sur sa laideur venimeuse, il y avait une grimace de coquin plumitif, à la fois humble et moqueuse. La femme accusait une trentaine d'années. Elle était grande et brune, avec des traits flétris par des excès précoces. Des lueurs de ruse et d'effronterie se mêlaient sous sa paupière éraillée et rougie. Tous deux buvaient silencieusement.

Soudain le pas de Joël retentit dans l'allée.

Le Breton marchait, pour ainsi dire, à tâtons en se heurtant aux murs humides de ce véritable boyau.

— Qui nous vient là ? questionna l'homme.

La femme écouta un instant :

— Un coup sûr, c'est une paire d'éperons, répondit-elle. Je les entends qui sonnent sur les dalles. J'entends aussi le bout du fourreau d'une épée qui égratigne la muraille.

Elle ajouta avec inquiétude :

— Si l'on venait nous arrêter ?

Son compagnon, vermine lettrée, avait des prétentions au beau langage, et s'écoutait volontiers parler, encore qu'il émeillât ses discours de certaines locutions empruntées à l'argot de volurs de l'époque.

— Ma fille, répliqua-t-il, il y a belle lurette que

à mesure des ventes que nous pourrions consentir, mes sœurs ou moi, le long de cet espace de terrain de sept mètres et sur son prolongement, nos acquéreurs auraient le droit de passage sur ledit terrain.

Je déclare, en outre, au nom de mes deux sœurs, dont je me porte fort et garant, qu'aucune construction ne sera élevée sur le parcours et prolongement de la largeur de sept mètres de terrain cédés à la ville ; j'entends par prolongement la partie comprise entre la limite actuelle de ma propriété jusqu'à la rue des Thermes.

Cahors, le 1^{er} juillet 1889.

Lu et approuvé. Signé : CARRIÉ.

Après délibération, le conseil municipal adopte les conclusions de la commission des travaux publics et donne son adhésion à l'engagement pris par M. Carrié.

Bal des jardiniers

Le bal annuel de la corporation des jardiniers, aura lieu samedi prochain 14 septembre, dans la salle du Théâtre — avec son éclat habituel.

Sport vélocipédique

Les courses vélocipédiques se succèdent à Cahors, et si elles ne cessent pas de croître elles ne cessent pas davantage d'embellir.

Le record de 50 kilomètres, en 1 h. 51 min. de M. Giles a été battu avant-hier par M. Pinaud, du Veloce-club cadurcien en 1 h. 45 min. 45 secondes.

Bravo M. Pinaud ! Vous ne vous contentez pas d'avoir des jarrets ; vous montrez de quelle somme de vigueur ils sont capables !

TRICYCLE

Les empoisonnements de Dinan

Il court à Dinan un bruit étrange. Des personnes très honorables affirment sous le manteau et répéteront tout haut demain, que dès la première annonce d'une enquête sur les causes des mystérieux empoisonnements dont la garnison était victime, les intéressés ont fait nuitamment enterrer un énorme stock de conserves de viandes.

On sait l'endroit précis de la cachette. Rien donc ne serait plus facile que de mettre, en cas de besoin, le nez des coupables dans leur ordu.

Foires de Cahors

La foire du 2 septembre n'a pas été très importante.

Il y a eu baisse pour le bétail à cornes : bœufs ou vaches, 450 paires environ. Le cours a été le même qu'il était à la foire précédente :

Les moutons destinés à la boucherie se sont vendus de 26 à 29 fr. les 50 kilos, poids vif. Les attelages ont été un peu en baisse sur le dernier marché.

Le cours des porcs pour l'élevage est aussi un peu en baisse. Ils ont été vendus de 11 à 16 fr. la pièce, suivant grosseur.

Moutons et brebis, 550 environ. Il s'est traité bien peu d'affaires ; les animaux destinés à la boucherie ont été livrés à 0 fr. 55 et 0 fr. 60 le kilos, poids vif.

Blé en vente : 180 hectolitres environ. Ils se sont vendus à 19 fr., prix moyen,

Maïs : 40 hectolitres environ. Tous vendus à 11 fr. 50 prix moyen.

La place du marché a été bien approvisionnée.

La volaille a été livrée à raison de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 la livre.

Les canards, de 0 fr. 50 à 0 fr. 60, ainsi que les dindes.

Les œufs valent 0 fr. 70 la douzaine.

Les prévoyants de l'avenir

Une souscription est ouverte en faveur des familles des deux prévoyants victimes de l'accident de la fête du 18 août, à St-Cloud.

Les fonds sont reçus, pour la 405^e section, à la mairie de Cahors, les jours de recette.

Une première liste vient d'être envoyée au comité central.

GOURDON

Délégés à l'Exposition. — Sont désignés comme délégués pour notre commune à l'effet de visiter l'Exposition universelle

Pour les métaux : M. Adolphe Lartigue, horloger.

Pour les bois : M. Guillaume Cabanel, charpentier.

Pour la maçonnerie et la construction : M. Baptiste Dauline, maçon.

Pour la cordonnerie et la scellerie : M. Edouard Cabanel, bottier.

Pour l'agriculture : M. Joachim Laurié, propriétaire à Salepissou, commune de Gourdon.

Agression nocturne

Dans la soirée de samedi M. Lafon, secrétaire de la mairie, de Gourdon, se retirait de son cercle, lorsqu'il a été brutalement assailli en plein boulevard par deux malfaiteurs, qui lui auraient sans doute fait un mauvais parti, car déjà l'un d'eux s'appropriait à l'envelopper d'un lasso, s'ils n'avaient été tenus en respect par son énergique attitude, et l'arrivée d'une personne courageuse, M. Antoine Hébrard, qui vaillamment était accouru à son secours.

Météorologie pratique

Première et seconde dizaines, temps mixte, en partie assez beau et chaud, notamment sur la zone méridionale avec variations brusques de température, surtout après les orages, en partie variable, agité. La troisième dizaine sera plus accidentée particulièrement sur les zones du nord et du centre, avec bourrasques, mouvement orageux, grêle encore à craindre, trombes d'eau, ravines, crue subites, principalement vers les époques marquées de deux ou trois points d'interrogation et notamment sur les zones du centre et du nord : 1^o vers les « 2 (??), 4, 6 » ; 2^o vers les « 9 (?), 11, 13 » ; 3^o vers les « 18 (??), 20, 22, 14 » ; 4^o vers les « 25 (??), 27, 30 », tantôt sur une zone, tantôt sur une autre suivant le mouvement de déclinaison de la lune. Refroidissement subit après les orages, troisième dizaine, et chute de neige probable sur les points culminants du nord et du centre principalement.

— A quoi bon ? Ce n'est pas pour eux que je suis venu, c'est pour m'occuper de cette Aureore...

Et la marquise ajouta avec un accent d'incroyable résolution :

— Car je veux régner...

Puis avec un regard, un geste, une figure où il y avait de la conviction, de la menace et du défi :

— Or, ce que femme veut...

— Dieu le veut, n'est-ce pas ? interrogea « l'humble Esther », dont la joue pâle s'aluma.

« L'altière Vasthi » eut un sourire étrange.

— Dieu... quelquefois ma bonne; mais le diable, toujours.

XXVI

En quittant Françoise d'Aubigné, Joël s'était dirigé vers la rue Hautefeuille.

Il lui restait encore une heure à dépenser avant d'être reçu par M. de Louvois, et il avait résolu d'employer ce bout de temps à se débarrasser du dépôt que lui avait confié Pierre Lesage.

Le premier passant venu lui avait indiqué son chemin.

La rue trouvée, il chercha la maison.

Celle-ci n'avait point bon air. Elle était bâtie en bois et en torchis, n'avait qu'un étage et avançait son porche jusqu'au ruisseau. En dedans des poteaux vermoulus qui soutenaient ce porche, s'ouvraient une allée étroite et sombre, aboutissant à un rez-de-chaussée plus sombre encore, lequel ne prenait jour que sur une cour en façon de puits, et

nous serions à l'ombre, si l'on avait dû nous y mettre, après l'accident de la patronne et l'enflamme-

ment (arrestation) de son associé. Nous sommes un gibier trop menu pour messieurs de la Chambre ardente. Et puis, on n'a rien pu établir contre nous.

Le bruit des pas se rapprochait.

La voix de notre héros éclata en même temps, comme un coup de trompette :

— Holé de la maison ! Y a-t-il que l'un ! On demande une âme qui vive pour donner un renseignement à un chrétien embarrassé !

Le petit homme maigre se leva :

— C'est peut-être, dit-il, une mouche de Desgrais, qui vient essayer de nous tirer les vers du nez.

Il se pencha vers sa compagne :

— Attention ! Jouons serré. Je suis l'écrivain public Latour : toi, la garde-malade la Bosse, et nous n'avons connu ni d'Ève ni d'Adam aucune des personnes absolument quelconques qui nous ont précédés dans ce logis.

Puis, haut :

— Voilà ! ... Voilà ! ... On y va !

Il fut ouvert sans se hâter, pour fournir à la femme le loisir de se recorder.

Joël entra brusquement :

— Bonnes gens, excusez-moi de faire tout ce tapage... Mais je n'ai pas une minute à perdre... Et puis, dans ce damné corridor on voyage comme dans un goulot de bouteille...

Le petit homme salua comme on plonge :

— Mon officier, je suis à vos ordres...

— Il s'agit d'un renseignement...

— Si nous sommes en mesure de vous le pro-

curer...

— Voici : j'ai besoin de toucher deux mots à la fille Lesage...

— La fille Le-age ?...

— Oui : la fille Thérèse Lesage, qui doit habiter cette maison...

La figure de l'autre exprima une surprise des plus intenses.

Il se tourna vers sa compagne :

— Thérèse Lesage ? ... Thérèse Lesage ? ... Est-ce que tu connais cela, toi, la Bosse ?

— Ma foi, non ! répondit celle-ci.

— Comment ! s'exclama le Breton étonné à son tour, vous ne connaissez pas cette personne ?

— Voilà la première fois que j'en entends parler. Et toi aussi n'est-ce pas, ma bonne ?

La femme acquiesça du bonnet.

— Voyons, reprit notre héros, c'est cependant bien ici la troisième maison à droite en entrant par la rue Saint-André-des-Arts ?

— La troisième maison, en effet.

— Et vous en êtes locataires ?

— C'est-à-dire que nous l'occupons dans son entier, madame et moi.

— Dans son entier ?

— Oui, mon officier.

— Seuls ?

— Absolument seuls.

— Depuis longtemps ?

— Dame ! voici tantôt trois ans.

(A suivre.)

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 2 Septembre 1889

Ont été condamnés :
 Calmettes, Clément, de Mercuès, pour vol, à 15 jours de prison.
 Courdresses, Léontine, femme Calmettes, pour vol, à 15 jours.
 Momméja, veuve Pezet, de Lherm, pour vol, à 6 jours.
 Cossel, Antoine, 55 ans, pour vagabondage, à 6 jours.
 Virgüé, Jean-Pierre, 20 ans, de Marcellac, pour vol de sept brebis, à 45 jours.
 Marcellac, Pierre, 58 ans, propriétaire à Trespoux, pour chasse au fasil sans permis, à 25 francs d'amende.
 Boisset, Antoine, 29 ans, cordonnier, de Cahors, pour chasse en temps prohibé, à 50 francs d'amende.
 Cayà, Jean-Louis, 55 ans, de Cabrerets, pour chasse en temps prohibé, à 50 francs d'amende.
 Cayla, Emile, 12 ans, fils du précédent, pour chasse en temps prohibé, à 10 francs d'amende. Le père civilement responsable de son fils.
 Audral, Marie, veuve Rigal, 64 ans, de Cahors, pour falsification de lait, à 25 francs d'amende.
 Lacombe, Jean, manoeuvre, 29 ans, de Cahors, pour pêche dans un lieu réservé, à 25 francs d'amende par défaut.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 24 au 31 Août 1889

Naissances.

Soulié Anna, boulevard Gambetta, 23.
 Périé Françoise, à Cabessut.

Décès.

Barry Jeanne, 74 ans, rue St-Georges, 6.
 Ticoan Irène, 3 mois, à Cabessut.
 Maury Maris, 67 ans, cours de la Chartreuse.
 Guitard Marie, 20 ans, rue du Rempart, 2.
 Bobrowski Félix, 51 ans, place du Marché, 5.
 Ladoux Paul, 5 mois, à Cabessut.
 Ricard Anne, 69 ans, imp. Dellard Galiosque, 2.
 Lestandi Marie, 35 ans, rue St-Marc, 3.
 Malby Françoise, 64 ans, impasse Lassert, 3.

CAUSERIES AGRICOLES

L'élevage des bêtes à laine des Causses du Lot.

1. — Première visite au berger de Beausac. — Arrivée du troupeau. — Notice sur le berger. — Nécessité du sel. — Clochette. — Coulard. — Sa blessure. — Avantages et inconvénients de la clochette. — Tonte. — Tarte traditionnelle. — Vente de la laine. — Un orage. — La foudre. — Animaux en plein air. — La gale, sa guérison. — Danger de s'abriter sous les arbres quand il tonne.

— Suite —

L'instituteur. — C'est vrai, mes enfants, le sel était jadis d'un prix si élevé que les anciens pouvaient à peine en mettre dans le pain. Le sel, cependant, à dose modérée, est nécessaire dans le régime alimentaire de l'homme.

En 1343, Philippe de Valois établit, sous le nom odieux de *gabelle*, un impôt sur le sel auquel la bienfaisante Révolution mit un terme. Cet impôt fut rétabli en 1848 par les 45 centimes dont nous avons déjà parlé.

Joseph. — Berger, pourquoi n'avez-vous pas tondus vos brebis jusqu'aux oreilles ? Elles auraient moins de chaleur ces pauvres bêtes que vous aimez tant.

Arthur. — Comment ne mettez-vous pas une clochette à chacune ?

Le berger. — Les brebis, qu'on débarrasse de leur toison tous les ans à la nouvelle lune de ce mois, ont beaucoup plus d'apparence quand on leur laisse le cou garni. C'est comme vous avec ou sans cravate. — *L'esquillo* est pour la brebis ce que serait à votre bras un lourd panier pour aller faire un long voyage ; le *coulard* finit par les blesser quelquefois mortellement, quand il est mal placé.

En voici une, très belle, qui précisément en a souffert ; heureusement, je m'en suis aperçu assez tôt : un peu de vinaigre, mêlé au sel et à la suie, l'aura bientôt guérie.

Firmin. — En effet, la clochette qu'elle porte des genoux toute la journée doit la gêner énormément.

Petit Ernest. — A votre place, je les ôterais toutes !

Le berger. — Aux inconvénients, il y a toujours des avantages. Si une brebis s'égare, le son de l'esquillo la fait retrouver. Un voleur, un chien, le loup se présente au parc la nuit, l'alarme est donnée et le berger, de sa cabane, porte un prompt secours. Ce féroce animal, qui a fait tant de ravages en ces derniers temps, en aurait fait davantage...

Adolphe. — Vous avez dit le berger, de sa cabane... Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

Le berger. — Pour comprendre, vous n'avez qu'à regarder dans le champ, à gauche. A côté, nous apercevons bien vite une petite maison ambulante, semblable à un pain de sucre,

portée sur deux mauvaises roues. Elle est percée d'une lucarne regardant le bercail. C'est le donjon d'où le gardien, sentinelle vigilante, peut apercevoir l'ennemi et courir au-devant avant qu'il ait pu atteindre ses ouailles.

Joseph. — Pour tondre tant de brebis, il vous faut beaucoup de temps. Combien un homme en tond-il par jour ?

Le berger. — Cela dépend, comme on dit, du tondeur et de la bête : de l'impatience de l'un et de la patience de l'autre. Nous étions 13 pour 520 brebis. Comptez combien cela fait pour chacun, un dans l'autre.

Léon. — 40.

Le berger. — A 5 heures nous entourions la tarte (1).

Joseph. — Où mettez-vous tant de laine ?

Le berger. — Les toisons, qui pèsent en moyenne 3 livres chacune, bien roulées, sont placées au grenier ou dans tout autre appartement le plus sec de la maison. En la faisant suer, la chaleur en augmente le poids, tandis qu'elle en fait perdre aux autres choses.

Dans le courant d'août ou de septembre on la vend en suin de 1 fr. à 1 fr. 50 le lilog. Il y a quelques années, elle portait à 2 francs. C'était plus joli et facile à compter.

Le petit Ernest. Louis. — Monsieur, il tonne, il tonne !

Le berger. — Le temps se couvre, en effet. En parlant, je n'y songeais pas : un orage pourrait coûter cher à mon troupeau qui n'est tondus que depuis 8 jours. Passez derrière, je vous prie, aidez-moi à le pousser là-bas vers la grange.

Un gros nuage cendré, que les arbres nous avaient dérobé jusque-là, était sur nos têtes. A peine étions-nous abrités avec les brebis, qu'il éclatait avec la plus grande intensité ; il tombait une forte pluie accompagnée de vent, de grêle et de tonnerre. A chaque coup, le berger faisait un signe de croix et priait ; tous mes élèves restaient là, n'osant prononcer une parole.

Le bon père pleurait de joie de se trouver dedans, lui et ses ouailles et les embrassait en disant : « Pauvres bêtes, un peu plus cet orage nous surprenait ; vous auriez infailliblement péri des suites de ce mauvais temps. »

Gabriel. — Vous ne faites pas comme mon père ! Un jour, l'année dernière, crainte que le tonnerre tombât sur la bergerie, il mit dehors le troupeau. Aucune ne nous est morte cependant.

Le berger. — Ton papa avait raison ; la foudre, en brûlant la bergerie, aurait entièrement détruit les brebis, tandis que dans les bois il n'en périt jamais que quelques-unes. J'agis habituellement comme lui. Souvent la nuit je me suis levé du lit pour les mettre en liberté ; mais aujourd'hui ces animaux, fraîchement tondus, sont dans une position exceptionnelle.

Je suis sûr qu'ils auraient pris mal : leur sang se serait gâté ou du moins la gale m'aurait envahi mon troupeau ; vous savez que si une en est atteinte, toutes les autres en sont bientôt victimes ; il suffit d'une seule brebis galeuse pour empoisonner toutes les autres.

(A suivre).

(1) C'est de temps immémorial que le jour de la tonte, dans toutes les fermes, on fait une fête qui ne serait pas complète sans l'excellent gâteau fait avec du lait, du fromage, de la farine de froment, des œufs et du sucre.

VARIÉTÉS

Le prince Kamour

Quatre millions de titres faux

Voici des détails complets sur une audacieuse tentative d'escroquerie.

Il y a quelque temps arrivait à Paris, venant d'Italie, un individu de nationalité étrangère qui, sous le nom de prince Kamour, louait pour la somme de 5,000 francs, 14, rue Auber, un petit entresol, dont le mobilier, qu'il payait 10,000 francs, lui avait été cédé par le prince Caracciolo, le précédent locataire.

Une fois installé dans son luxueux appartement, le prince se mit en demeure de monter sa maison ; il prit femme de chambre, domestique, et... de plus une compagne ! Tous les matins, une voiture de maître attelée de deux superbes bêtes, venait prendre le prince pour le conduire au Bois.

De grande allure et très généreux, Kamour était partout choyé et fêté ; il était le héros de tous les endroits où l'on s'amuse.

Dans un établissement du bois de Boulogne entre autres, où le prince avait l'habitude de fréquenter, du plus loin qu'on apercevait son équipage tout le monde se mettait en devoir de le recevoir dignement. Maîtres et garçons s'avançaient au-devant de lui et lui faisaient escorte jusqu'à son entrée dans la maison.

Là, à peine le prince avait-il franchi le seuil, que la musique des Tziganes, toujours en permanence, attaquait ses hymnes les plus brillants et ses airs nationaux les plus variés. Personne ne doutait un seul instant que Kamour ne fût quelque prince oriental et remuât les millions, comme on dit vulgairement, à la pelle.

Et comment douter du contraire ? Kamour, non seulement payait largement et régulièrement, mais il était encore constellé de bijoux et de diamants. Sa mise, au surplus, était des plus correctes et du meilleur ton.

Nul doute, Kamour devait être immensément riche... Il n'en était rien cependant, et tout ce luxe n'était qu'un trompe l'œil. Le prince, en effet, n'était qu'un vulgaire filou, venu à Paris pour négocier une quantité innombrable de faux titres de la Dette égyptienne unifiée représentant une valeur de près de cinq millions de francs.

Pour mener à bien son entreprise, le prince Kamour, au cours de ses pérégrinations dans la capitale, s'était lié avec l'employé principal d'un agent de change de la rue Drouot, son compatriote, à qui il s'était ouvert de l'intention dans laquelle il était de traiter une grosse affaire avec le gouvernement égyptien, affaire pour laquelle il avait immédiatement besoin, ajoutait-il, de contracter un emprunt d'un demi-million.

En échange de ce demi-million, Kamour consentait à donner en garantie des obligations de la Dette égyptienne pour une somme de cinq millions environ.

M. C., l'employé de l'agent de change de la rue Drouot, qui depuis plusieurs mois fréquentait Kamour, et qui le croyait réellement un opulent personnage, ne douta pas un seul instant que l'affaire que lui proposait notre rastaquouère ne fût sérieuse.

Rendez-vous fut pris, et vendredi matin le prince se présentait dans les bureaux de la rue Drouot ; il portait à la main une superbe valise, dans laquelle étaient renfermés les précieux titres !

M. C examina les valeurs, mais quelle ne fut pas sa stupéfaction en découvrant qu'elles étaient fausses ! Néanmoins, n'en pouvant croire ses yeux, il se rendit auprès du caissier qui n'hésita pas une seconde et déclara qu'en effet les titres étaient faux.

M. C. revint après de son singulier client et lui fit part de sa découverte. Sans se décourager le prince Kamour s'écria :

« Je suis volé ; on m'a remis des titres faux, mais je vais éclaircir cette affaire » et, laissant la valise et les titres, le prince sortit en disant qu'il allait revenir. Depuis on ne l'a pas revu. M. C... et le caissier se rendirent chez M. Mouquin, commissaire de police, entre les mains de qui ils remirent les faux titres.

Ces titres sont grossièrement imités ; néanmoins, la dépense occasionnée par leur fabrication n'a pas été de moins de 20,000 francs.

On suppose que le prince Kamour doit faire partie d'une association de faussaires et de voleurs cosmopolites. Des perquisitions faites à son domicile ont amené la découverte d'une malle contenant de nombreux écrins vides de leurs bijoux.

La maîtresse de Kamour, une demoiselle Fanny F., a déclaré au commissaire de police que le soi-disant prince lui avait avoué un soir avoir été condamné à mort à Rome pour assassinat suivi de vol.

Des agents de la sûreté ont été lancés à la poursuite de ce curieux malfaiteur, dont voici le signalement : quarante-deux ans, taille au-dessus de la moyenne, cheveux châtains grisonnants, barbe blonde, moustache épaisse et retroussée, yeux noirs, portant lorgnon, menton rond. Signes particuliers : Kamour porte une cicatrice au milieu du front, il porte en outre sur le corps les traces de quatre balles, dont deux à la poitrine et deux aux jambes.

Au moment de sa tentative d'escroquerie, il était vêtu d'un complet gris avec pardessus de même couleur, chapeau haute forme, bottines vernies et des gants. Kamour parle l'arabe, l'italien, le russe, l'allemand et le français.

BULLETIN FINANCIER

Du 4 septembre 1889.

La tendance est franchement accusée à la hausse, et jusqu'au détachement du coupon, sur la rente on peut prévoir des progrès presque quotidiens, des achats de primes de plus en plus

considérables ne laissent aucun doute à l'égard.

La hausse des consolidés est venue encore renforcer les bonnes dispositions du marché et si les affaires ont été un peu restreintes sur les valeurs, leur fermeté n'en a pas souffert et nous avons à enregistrer en clôture des derniers cours, tous supérieurs à ceux d'hier.

Le 3 0/0, après avoir stationné assez longtemps à 85,82, est remonté rapidement à 86 fr. Quelques réalisations l'ont ramené à 85,97. Le 4 1/2 104,65, l'Amortissable 89,50. Les valeurs de crédit sont fermes et surtout le Suez à 2296. Le foncier est toujours lourd à 1280. Banque de Paris très demandée à 752. Crédit Lyonnais 695. Les fonds étrangers consolident la hausse d'hier, mais la tendance est là aussi bonne que sur la rente.

L'extérieure 73 13/16, le Hongrois 85 fr., le Russe 92 1/8. Le Turc est recherché aux environs de 17 fr. La banque ottomane et l'Egypte conservent leurs cours de la veille. Le Rio paraît vouloir s'établir solidement à 305 fr. L'italien, malgré les ventes de la spéculation et du comptant a ouvert à 93 fr. pour finir à 92,85.

BOURSE. — Cours du 4 Septembre 1889.

3 0/0.....	86 00
3 0/0 amortissable (nouveau).....	89 70
4 1/2 0/0 1883.....	104 65
Actions Orléans.....	1,385 00
Actions Lyon.....	1,335 00
Action Panama.....	45 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	411 75
Obligations Lombardes.....	305 80
Obligations Saragosse.....	365 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	91 45

ÉTUDE

De M^e ESPÉRET, avoué à Cahors, rue de la Liberté, n^o 11.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Publication prescrite par l'avis du Conseil d'Etat du 1^{er} juin 1807

Par exploit de Duc, huissier à Cahors, en date du trente août mil huit cent quatre-vingt-neuf, fait à la requête de dame Marie Rossignol, sans profession, épouse judiciairement séparée de biens du sieur Bonhomme Antoine, et ce dernier agissant pour l'autorisation maritale, domiciliés ensemble à Fialhardes, commune de St-Cernin.

Il a été notifié 1^o à Monsieur le procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, en son parquet, au palais de justice de cette ville et 2^o à dame Louise Lemozy, sans profession, épouse du sieur Marcouly Jean, maçon, domiciliés à Négrel, commune de St-Cernin, mais demeurant actuellement en qualité de servante, chez Monsieur Bariéty à Cahors, faubourg St-Georges, copie d'un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le huit août dernier et contenant dépôt d'une copie dûment collationnée d'un acte retenu par Monsieur Auguste Meulet, notaire, le trente mai mil huit cent quatre-vingt-neuf et portant vente en faveur des requérants par lesdits époux Marcouly, d'un entier article situé au lieu de Prévent, commune de St-Cernin, moyennant le prix de sept cents francs.

Et il leur a été, en même temps, déclaré que ce dépôt et ladite notification étaient faits en exécution de l'article 2164 du code civil, pour purger les hypothèques légales qui peuvent grever ledit article vendu.

En conséquence, sommation leur a été faite de prendre ou faire prendre sur ledit article telles inscriptions qu'ils jugeront convenables, à raison des hypothèques légales qui peuvent le grever et comme ceux du chef desquels ces hypothèques pourraient exister, ne sont pas tous connus, il leur a été dit que ladite notification serait publiée dans les formes prescrites par l'article 696 du code de procédure civile, conformément aux prescriptions de l'avis du Conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept, afin que toutes personnes intéressées soient constituées au demeure de prendre inscription sur lesdits biens dans le délai de deux mois.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors le cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, Signé : L. ESPÉRET.

VIENT DE PARAÎTRE

à la librairie E. Delsaud rue de la Mairie à Cahors.

1 splendide volume in-8 : **Assemblée Provinciale et représentative du Quercy tenue à Cahors les 3, 4 et 5 Juin 1889 à l'occasion du centenaire de 1889.**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Trains de plaisir

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations du département du Lot et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le Lundi 8 sept. à 6 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Cazouls, Creysse-Mouleydier, la Rivière-de-Mansac, la Ressègue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, la Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le vendredi 19 septembre, à 1 h. 30 soir.

Prix des places aller et retour :

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Sauveterre, Marmande, Cours-de-Pile, et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 45 fr., 3^e classe 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Creysse-Mouleydier, la Rivière-de-Mansac, la Ressègue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, la Coquille, et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 36 fr., 3^e classe 25 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer, pour ce train, que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 7 sept., à 6 heures du soir.

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, la Compagnie d'Orléans délivrera, pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre, aux exposants, sur justification de leur qualité, des cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 % sur les prix prévus par son tarif spécial A, n° 3.

Toutefois, cette réduction ne portera que sur les cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

Pendant la durée de l'Exposition Universelle, la Compagnie d'Orléans délivrera, à toute personne qui en fera la demande, des Cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 % sur les prix prévus par son Tarif spécial A n° 3 pour les Cartes d'abonnement de cette durée.

Toutefois, cette réduction ne portera que sur les Cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

SAISON THERMALE DE 1889

Pendant la Saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de *Laqueuille* desservant les stations thermales du *Mont-Dore* et de *La Bourboule*; 2^o pour la station de *Royat*, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations, donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

Du *Mont-Dore* et de *La Bourboule* à *Royat* et *Clermont-Ferrand* et vice-versa, billets d'aller et retour réduits de 25 %, valables pendant 3 jours.

Billets d'aller et retour de toutes classes à prix réduits pour LOURDES

La Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau des billets d'aller et retour à destination de LOURDES, à prix réduits et avec durée de validité variant suivant la longueur du parcours.

La réduction et la durée de validité sont celles ci-après :

POUR LES STATIONS DISTANTES DE LOURDES :			
De 151 à 200 k.,	réduction de 25 0/0,	durée 4 jours	
De 201 à 300 —	30 0/0,	— 5 —	
De 301 à 400 —	35 0/0,	— 6 —	
Au-dessus de 400 k.,	red. de 40 0/0,	— 7 —	

Ces billets sont délivrés pour l'itinéraire le plus court. Toutefois, les voyageurs peuvent, à leur gré, choisir, soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégant la durée du voyage. Dans ce cas, les prix des billets sont établis d'après les parcours choisis, lesquels sont mentionnés sur les billets d'aller et retour.

Les billets délivrés au départ d'une station située à 400 kilomètres au moins de Lourdes, donnent droit à un arrêt, à un point quelconque du parcours, à l'aller et au retour.

Les billets doivent être demandés quatre jours à l'avance.

SEPTEMBRE — OCTOBRE 1889

Billets d'Aller et Retour de Famille pour Paris

Des billets d'Aller et Retour de famille seront délivrés, pour Paris, à partir du 7 Septembre jusqu'au 31 Octobre, à toutes les gares et stations du Réseau d'Orléans situées à plus de 50 kilom. de Paris, avec les réductions suivantes calculées sur les prix du Tarif général :

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— — — 4 —	30 %
— — — 5 —	35 %
— — — 6 —	40 %

Durée de validité : 10 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité de ces billets (10 jours), peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 5 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Ces billets sont collectifs et nominatifs; ils ne peuvent être utilisés que par les membres d'une même famille.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Et du 1^{er} mai au 31 octobre pour Alet, Argelès-Vieux, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Coiza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron, Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, St-Girons, Salles-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— — — 4 —	30 %
— — — 5 —	35 %
— — — 6 —	et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

MARCHE OFFICIELLE DES TRAINS

De Cazouls à Saint-Denis			
	Matin	Soir	Soir
Cazouls	7 h. 33	1 h. 12	12 h. 43
Souillac	7 h. 50	1 h. 54	1 h. 1
Le Pigeon	8 h. 5	2 h. 58	1 h. 45
Martel	8 h. 25	2 h. 58	1 h. 26
St-Denis	8 h. 38	3 h. 11	1 h. 39

De Saint-Denis à Cazouls			
	Matin	Soir	Matin
St-Denis	6 h. 40	12 h. 16	11 h. 20
Martel	6 h. 30	12 h. 36	12 h. 3
Le Pigeon	6 h. 42	12 h. 48	12 h. 29
Souillac	6 h. 54	1 h. 12	2 h. 10
Cazouls	7 h. 1	1 h. 25	2 h. 30

Une demi-boîte !

Monsieur (Landes), le 18 mars 1889. — Depuis 8 ans je souffrais parfois à ne pouvoir rien faire; je souffrais surtout du ventre et de l'estomac, les digestions étaient mauvaises. Une demi-boîte de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte a suffi pour me guérir complètement. (Sig. lég.) M^{me} DEMEN.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Entreprise de Greffage

Greffage d'Automne de la Vigne. — Ce système de plus en plus pratiqué dans la région Méridionale est possible et très avantageux dans nos contrées, dans les sols de côteaux perméables, ou en plaine bien égouttée. — Il doit se faire au plus tôt du 25 août, et du 20 au 25 septembre au plus tard. (Voir Progrès Agricole, N° du 18 août 1889).

Prière de s'adresser pour commandes et renseignements plus détaillés à M. ALAZARD, horticulteur, (Chevalier du Mérite Agricole), à Montauban.

Pépinière de Vignes Américaines et Franco-Américaines, située à Cahors, rue de l'Abattoir. Visible tous les jours. Entrée libre.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membre de l'Académie nationale, inventeurs & fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références

SUCRAGE des VENDANGES

par Le Sucre de Maïs
marque **FOUCHER**

Labriche St Denis (Seine)

AUCUNE FORMALITÉ DE RÉGIE

Magnifique PROPRIÉTÉ

de 1,100 Hectares

en excellent état, située en pays étranger et ami

A VENDRE

Conditions exceptionnellement avantageuses

S'adresser à M. ALEX. V., rue de Pas, Lille.

chez **IBRANIS** tous les

à l'imprimerie Layrou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Chemin de fer d'Orléans

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 53	6 ^h 45	PARIS. — D.	2 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45 m
Mercureux . . .	6 40	1 12	6 45	— Express.	7 40	5 45	3 15
Parnac	6 52	1 25	6 27	BORDEAUX.	12 25	12 25	9 25
Luzoch	7 4	1 30	6 35	M-Libos.—D.	8 55	3 11	9 5
Castelfranc. .	7 18	1 43	6 50	Fumel.	8 42	3 18	9 12
Pay-l'Évêque. .	7 30	1 54	7 3	Soturac-Touzac	8 55	3 30	9 24
Borredon. . . .	7 40	2 2	7 12	Duravel.	9 3	3 39	9 32
Soturac-Touzac	7 49	2 11	7 21	Pay-l'Évêque. .	9 11	3 48	9 40
Fumel.	8 1	2 21	7 33	Castelfranc. .	9 26	4 3	9 54
M-Libos.—A.	8 8	2 7	7 40	Luzoch	9 38	4 16	10 6
BORDEAUX. . .	3 51	8 11	4 45	Parnac.	9 47	4 26	10 15
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	Mercureux. . . .	9 58	4 38	10 25
				CAHORS.—A.	10 10	4 56	10 42

De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS.—D.	6 ^h 50	10 ^h 34	5 ^h 22	TOULOUSE D.	5 ^h 55	9 ^h 11	2 ^h 35
Sept-Points. .	7 5	10 43	5 37	BORDEAUX.	12 25	12 25	9 25
Cieureac. . . .	7 41	11 27	6 47	Montauban D.	7 20	10 40	4 50
Lalbenque. . .	7 54	11 35	6 50	Fonduve. . . .	7 55	10 52	5 4
Montpezat. . .	8 5	11 47	6 44	Albias.	7 48	11 9	5 13
Borredon. . . .	8 19	12 7	7 1	Réalville. . . .	8 3	11 8	5 22
Caussade. . . .	8 30	12 10	7 14	Caussade. . . .	8 27	11 18	5 34
Réalville. . . .	8 40	12 19	7 25	Borredon. . . .	8 42	11 28	5 45
Albias.	8 48	12 27	7 35	Montpezat. . .	9 8	11 46	6 4
Fonduve. . . .	8 57	12 35	7 45	Lalbenque. . .	9 32	12 9	6 27
Montauban. A.	9 13	12 50	8 2	Cieureac.	9 45	12 12	6 40
BORDEAUX. . .	7 14	5 55	5 59	Sept-Points. .	10 15	12 42	7 10
TOULOUSE. A.	1 40	5 50	5 51	CAHORS.—A.	10 27	12 53	7 21

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS.—D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	PARIS.—D.	2 20	9 50	7 45
Cabessut, halte	7 45	11 35	5 15	— Express.	7 40	5 45	3 15
Arcambal. . . .	8 2	12 4	5 36	CAPDENAC D.	7 45	11 30	5 10
Vers.	8 12	12 14	5 45	Lamadolaine. .	8 5	11 54	8 21
Saint-Géry. . .	8 21	12 23	5 53	Toirac.	8 11	12 18	8 52
Conduché. . . .	8 35	1 5	6 6	Montbrun, hal.	8 21	12 30	8 41
St-Cirq, halte. .	8 43	1 14	6 13	Cajarc.	8 34	12 52	8 52
St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 23	Civignac, hal.	8 40	1 6	9 03
Calvignac, hal.	9 5	1 44	6 30	St-Cirq, halte .	8 55	1 26	9 14
Cajarc.	9 21	2 10	6 46	Conduché. . . .	9 12	1 55	9 26
Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 57	Saint-Géry. . .	9 24	2 22	9 40
Toirac.	9 44	2 45	7 7	Vers.	9 35	2 35	9 6
Lamadolaine. .	9 58	3 10	7 20	Arcambal. . . .	9 45	2 56	9 33
CAPDENAC. A.	10 12	3 26	7 33	Cabessut, halte.	9 57	3 10	10 05
PARIS.—Ar.	11 46	4 37	2 48	CAHORS.—A.	10 6	3 20	10 13

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.